

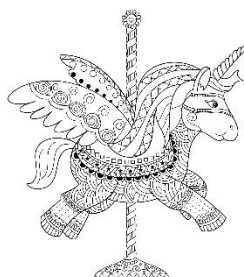
# Projet pédagogique

# Accueil périscolaire

## 2024-2025

Route de Billom 63190 Moissat

(APS matin-soir et pause méridienne)



Le projet pédagogique est un document unique à chaque établissement d'accueil du jeune enfant. Il indique les pratiques et valeurs que les professionnels souhaitent faire découvrir aux enfants accueillis.





# SOMMAIRE

## **1. Présentation de l'accueil périscolaire (page 3-6)**

- Situation géographique
- La commune
- Les locaux
- L'UFCV
- L'équipe d'animation
- Les enfants
- Les parents

## **2. Objectifs pédagogiques (page 7-8)**

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- Accompagner l'enfant dans la responsabilisation

## **3. Organisation et déroulement (page 9-11)**

- L'APS matin
- La pause méridienne (garderie)
- L'APS soir

## **4. Evaluation (page 12)**

- Côté enfants...
- Côté animateurs...

## **5. Projets 2024-2025 (page 13)**

## **6. Règlement intérieur (en annexe)**

## **1 .Présentation de l'accueil périscolaire**

- *Situation géographique* : le village de Moissat qui compte 1200 habitants, se situe à 25 kms au Sud-Est de Clermont-Ferrand, en milieu rural. L'école accueille 115 enfants des classes maternelles et élémentaires.
  
- *Les locaux alloués* sont le préau, la cour extérieure, les sanitaires et la salle d'activité.
  
- *Le PEDT de la commune de Moissat*, collectivité organisatrice et décisionnaire des temps périscolaires, a ciblé 3 intentions éducatives majeures :
  - L'accompagnement des enfants vers l'autonomie et la citoyenneté
  - L'apprentissage et la transmission des valeurs de Respect (de soi-même, des autres et de la vie collective)
  - La découverte des notions essentielles de la vie sociale, par les droits et les devoirs de chacun.

- *L'Ufcv*, prestataire de services de la commune de Moissat, est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif. Reconnue d'utilité publique et agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, elle agit prioritairement pour combattre les inégalités, défendre le droit aux vacances pour tous(tes), favoriser l'engagement pour les autres et accompagner les personnes dans leur droit à l'éducation et à la formation. Les intentions éducatives de l'association sont les suivantes :
  - L'engagement pour permettre à chacun d'être acteur du changement de la société
  - L'éducation pour permettre à chacun de prendre le chemin de la réussite
  - La solidarité pour accompagner chacun vers une société plus inclusive.
  - La transition écologique.
  
- *L'équipe d'animation* est composée de 4 permanents (dont une directrice) assurant les temps d'accueil et diplômés de BPJeps, et Bafa. Deux ATSEMS, salariées de la commune, sont mises à disposition afin de compléter et d'assurer l'encadrement des enfants des midis et des soirs.

- *Rôles et responsabilités de l'équipe :*

### **la directrice :**

Elle a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de la structure qui lui est confiée, dans le souci de l'éveil et du bien-être de chaque enfant tout en répondant aux demandes de gardes des familles. Elle travaille étroitement avec les partenaires directs. Elle est le principal interlocuteur, flexible, elle prend les décisions. Elle dirige l'équipe d'animation, elle gère les questions d'organisation, d'activités, de planning. Elle est garante du respect du projet pédagogique et de la législation. Elle forme les animateurs stagiaires par des grilles d'évaluation et des comptes rendus.

### **L'animateur :**

Sous l'autorité de la direction de l'accueil de loisirs, chaque animateur prend en charge les enfants, organise le planning des activités et l'organisation du quotidien, en tenant compte du présent projet pédagogique élaboré par l'ensemble de l'équipe.

Chaque animateur participe, au sein de l'équipe, à l'écriture, la mise en œuvre de ce projet pédagogique et de son évaluation. Fidèle aux valeurs de l'association il accueille, associe et accompagne les enfants et leurs parents.

**L'assistante sanitaire** a pour mission : de décider s'il convient d'appeler les parents et/ou alerter les secours, d'informer ses collègues des nouveaux PAI, de tenir à jour les trousse de secours.

Après s'être désinfecté les mains, elle soigne l'enfant et note, sur un cahier d'infirmierie : la date et l'heure, le nom de l'enfant, l'incident, et les soins donnés et son nom.

Chaque animateur est responsable des soins des enfants.

- *Les enfants* accueillis, tous scolarisés dans l'établissement, ont entre 3 et 12 ans. Ils sont préalablement répertoriés sur une liste d'inscription avec dossier personnel comprenant : autorisation de départ, de transport, état civil, vaccination, fiche sanitaire et droit à l'image.

L'APS matin accueille jusqu'à 50 enfants (20 -6ans/30 +6ans)

L'APS soir accueille jusqu'à 60 enfants (20 -6ans/40 +6ans)

Le midi est en mode garderie sans taux d'encadrement imposé : Jusqu'à 110 enfants.

- *Les parents* sont informés via la messagerie internet, sur le site Ufcv du centre et sur le tableau d'affichage de la structure. Pour l'APS matin et soir, ils doivent inscrire leur enfant sur le portail familles. Celui-ci est accessible personnellement pour chaque parent suite à la conception du dossier d'inscription.

Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du centre de loisirs. Il est à valider et disponible sur le site Ufcv du centre de loisirs de Moissat.



## 2. Objectifs pédagogiques principaux

L'équipe d'animation, en corrélation avec les projets éducatifs de la commune et de l'UFCV mettent en valeur deux objectifs pédagogiques :

- *Contribuer à l'épanouissement de l'enfant par :*
  - Le respect du rythme de chacun ainsi que de ses désirs, sans imposition et avec bienveillance, en privilégiant des temps d'activités adaptés aux différents moments d'accueil de la journée : des jeux calmes et d'éveil le matin entre 7h15 et 8h20 (jeux de société, puzzles, dessin, construction...), des activités ludiques individuelles ou collectives entre 12h et 14h (jeux de cours, ballons...), et des activités créatives, ludiques et physiques entre 16h30 et 18h30.
    - ⇒ *Evaluation : Questionnaire de satisfaction auprès des parents (rythmes, plaisirs de l'enfant, modification à apporter)*
  - Des temps d'échanges, d'écoute et d'expression en groupe, ou individuellement, par l'outil oral et/ou écrit.
    - ⇒ *Evaluation : boîte à paroles à disposition un vendredi sur deux*

- L'éveil artistique et culturel par la proposition de dessin (et non de coloriage) à partir d'œuvres célèbres, et l'accompagnement dans l'apprentissage de techniques de réalisation. Initiation au chant choral et diversités musicales.
  - ⇒ *Exposition des réalisations et organisation de manifestations culturelles*
  
- **Accompagner l'enfant dans la RESPONSABILISATION.**

L'initier à son futur rôle d'adulte au sein de la société, ayant des droits mais aussi des devoirs et des obligations :

  - Etablissement d'un fonctionnement et de règles de vie par la direction et l'équipe d'animation à afficher, expliquer et appliquer.
    - ⇒ *Evaluation : Fiches de réflexion à remplir entre animateur et enfant lors d'un « dysfonctionnement » ou non-respect de règles, avec archivage et envoi aux parents/enseignants/collectivité*
  
  - Participation des enfants au bon fonctionnement des dites règles avec attribution de rôles lors des différents temps d'accueil.
    - ⇒ *Elaboration pour chaque classe d'âge d'une charte des engagements et responsabilités avec signatures individuelles et tableau de bord à remplir par eux-mêmes lors d'incidents*

- Incitation à la prise d'initiative des enfants dans l'organisation d'activités, et à l'autonomie lors de ces temps. Encourager la confiance!  
⇒ *Attribuer des titres d'arbitres de cour (un pour basket, un pour foot, un pour chaque malle de jeux, un pour les livres)*

### **3. Organisation et déroulement**

- L'APS Matin : 3 animatrices assurent l'accueil, l'encadrement et l'animation de 7h15 à 8h20. Les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'accueil de l'établissement où il est confié à l'animatrice. Son heure d'arrivée est enregistrée. Celui-ci a à sa disposition des jeux calmes (tels que légos, puzzle, dominos, cubes...) sur des tables auxquelles il s'assoit. Il peut également lire et échanger sur ses activités et ses émotions avec les animatrices. C'est un temps d'accompagnement à la « mise en marche » de sa journée de travail qui respecte le rythme et l'humeur de chacun. C'est également un temps d'échange d'information entre les parents et les professionnels. A 8h20, les trois animatrices confient les enfants à leurs enseignants et transmettent les informations nécessaires.

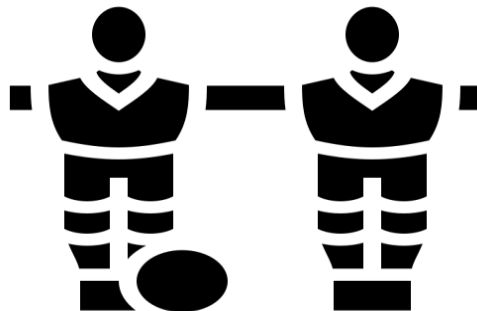
- La pause méridienne a lieu de 12h à 14h. Elle se déroule sous la responsabilité fonctionnelle de la direction de l'Accueil Collectifs de Mineur confiée à l'Ufcv.

La mise en place d'un self-service communal implique une circulation libre des enfants entre les locaux de restauration et la cour extérieure. L'équipe d'animation propose des activités flexibles pour permettre aux enfants de prendre leur repas. Lorsque ceux-ci ont fini de se restaurer ils retournent dans l'espace extérieur. Des malles de jeux comprenant des activités individuelles (bilboquets, échasses, cerceaux...) ou collectifs (jeux de sociétés en bois, ballons...) sont mises à disposition. Des animations sont donc proposées par l'équipe avant et après le temps de prise de repas. Un règlement de fonctionnement par zone et par classe est affiché. Des fiches de réflexion sont utilisées lorsqu'un enfant ne respecte pas le règlement. Cette fiche est transmise aux parents ainsi qu'à l'équipe enseignante. L'Ufcv et la Mairie de Moissat veille à ce que les enfants prennent leur temps pour le repas tout en permettant à chacun.e de se restaurer entre 12h et 13h30.

- L'APS soir : IL a lieu entre 16h30 et 18h30. Les parents fournissent un goûter à leurs enfants ainsi qu'une gourde (dans le sac). Celui-ci est pris dans la cour ou

sous le préau (en cas de pluie) entre 16h30 et 17h. Si la météo le permet, des activités extérieures sont proposées (foot, basket, balle au prisonnier...). Sinon, les enfants disposent :

- sous le préau : d'un baby-foot, de divers jeux de société, jeux de construction...
- dans la salle d'accueil : un coin dinette, bibliothèque, puzzle et matériels de dessin.



- Inclusion : chaque enfant, quelque soit son handicap physique, psychique ou mental doit pouvoir être accueilli au sein du groupe et s’y sentir en sécurité. Il est essentiel d’anticiper et de préparer au mieux cet accueil en se rapprochant de la famille, afin de mesurer les besoins humains et/ou matériels nécessaires à mettre en place.
- Les tarifs des APS :

**Tarifs PERISCOLAIRE MATIN :**

Tarifs	Quotient 1 ≤ 700 €	Quotient 2 >700€
Matin	1.00€	1.20€

**2 Tarifs PERISCOLAIRE PAUSE MERIDIENNE :**

	Commune	Hors commune
Temps éducatif	1€/mois	1€/mois
Repas ( <u>A REGLER A LA MAIRIE</u> )	3.80 €/repas	4.50 €/repas

**3 Tarifs PERISCOLAIRE SOIR**

	Quotient 1 ≤ 700 €	Quotient 2 >700€
1ère heure	1.00€	1.20€
2ème heure	0.90€	1.10€

4. **Evaluation** : Il est nécessaire de procéder à l'évaluation du projet réalisé afin de prendre du recul sur le fonctionnement et l'organisation de la structure au quotidien d'une part, mais aussi afin de prendre de la hauteur pour jauger de l'atteinte des objectifs visés. Il s'agit de mesurer le chemin parcouru au cours de la période définie (ici l'année scolaire 2024-2025) afin de progresser, réajuster et mettre en cohérence. Ces outils sont cités dans chaque intention pédagogique.

## 5. Projets à venir :

L'équipe d'animation est en lien direct avec l'équipe enseignante partageant ainsi des informations et des règles communes, avec échanges hebdomadaires, notamment sur les règles de bon fonctionnement et de bonne conduite, ainsi que dans l'application du protocole pHARe(programme de lutte contre le harcèlement à l'école).

Le partenariat avec l'école permet de penser des projets communs. L'Ufcv propose travail sur l'organisation des espaces de la cour d'école associant les enfants. Il sera lancé durant cette année scolaire avec le soutien de la Mairie, de la CCEDA et de la CAF 63.

Pour l'année 2024-2025, deux autres projets de partenariat avec des associations locales sont en réflexion :

- Chants traditionnels avec la chorale « Moissat m'enchante ! » et « Nature et patrimoine »
- Manifestations (Halloween et Carnaval) avec les Minots.

